

---

## Motion en vue de l'élaboration d'un concept des transports publics de l'agglomération

N° Mot\_Leg 2011 – 2016\_2011\_001

Auteur de la motion : Christoph Allenspach

---

Requête :

**L'agglomération de Fribourg élabore un concept des transports publics dans le cadre du Plan directeur. Dans ce concept, elle définit notamment la structure des réseaux et les horaires des bus dans l'ensemble du périmètre de l'agglomération et en coordination avec la région élargie.**

### Développement:

Le plan directeur existant de l'agglomération ne contient pas encore de concept des transports publics. Pour des raisons différentes, il s'agit aujourd'hui d'agir afin d'intégrer un tel concept au plan directeur révisé :

1. L'agglomération doit disposer d'un instrument pour l'aménagement du territoire devant servir de base à la future planification des transports publics. Jusqu'ici, elle dépend en grande partie des bases et de la planification des TPF. Actuellement, c'est l'entreprise prestataire qui élabore les horaires et définit de manière déterminante le réseau de bus. Elle ne laisse à l'agglomération, en tant que mandante, qu'une infime marge de manœuvre. Le concept des transports publics sert donc à clarifier les compétences et les rôles.
2. Le réseau de bus actuel de l'agglomération est hétérogène et incohérent. Il est en fait constitué de deux réseaux indépendants qui ne sont coordonnés que de manière insuffisante, à savoir le réseau urbain (Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly) et le réseau régional (Avry, Matran, Granges-Paccot, Givisiez, Corminboeuf, Belfaux). Les bus régionaux ne s'arrêtent pas à tous les arrêts de l'agglomération et, dans le cas de certaines haltes, leur accès est même interdit aux usagers. Ces deux réseaux doivent être reconstitués en un seul réseau.
3. Les tracés actuels des réseaux de bus doivent être analysés de manière fondamentale, notamment en vérifiant et en tenant compte des exigences actuelles des habitations, du travail, des exploitations publiques et commerciales ainsi que du développement territorial et spatial futur. Les études effectuées dans le cadre de la révision du plan directeur indiquent les premières approches en vue de reconfigurer les tracés des lignes de bus. Ainsi, il s'agit de desservir tous les secteurs de l'agglomération par les transports publics, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les doubles tracés doivent être évités et les nouvelles lignes doivent être conçues selon des tracés circulaires. Aujourd'hui, diverses communes sont desservies de manière soit insuffisante soit inexistante (cas de la commune de Düdingen).
4. Les horaires doivent être analysés de manière approfondie et adaptés aux besoins. Ils doivent mieux être coordonnés avec les horaires des chemins de fer.
5. L'objectif est un accroissement de l'efficacité et de l'offre des transports publics afin d'ouvrir de nouvelles voies pour un développement durable de la mobilité. Le concept déjà développé pour la mobilité douce peut servir d'exemple.
6. Le concept doit être réexaminé tous les 4 à 5 ans par un groupe d'experts.

Fribourg, le 25 février 2011